

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET à partir de 18h50, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT à partir de 18h50, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 19h00, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Iréna BARDINET jusqu'à 18h50 (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER) – Valérie MARSAULT jusqu'à 18h50 (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU) – Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 19h00 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Anne FERRER (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Julie MENARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON) et Gilbert NASARRE (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR).

**Absents :** Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

**Secrétaire de séance :** Sylvie AULIVIER

**OBJET : Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du logement communal sis 67 Rue de la Poste**

Le Maire expose.

Vu la délibération du 27 novembre 2020 autorisant l'occupation temporaire du logement communal situé au Logis des Ourneaux, 67 Rue de la Poste,

Vu la convention d'occupation temporaire de location dudit logement communal signée le 1er décembre 2020,

Dans l'attente de l'obtention d'un logement social par les occupants, le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire.

**Le Maire demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver les termes de l'avenant n°1 tel que présenté, portant prolongation de la convention d'occupation temporaire du logement communal sis 67 Rue de la Poste, jusqu'au 1er juin 2023 inclus ;**
- **d'autoriser le Maire à signer le présent avenant.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 9 décembre 2022

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Sylvie AULIVIER

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : 13 DEC. 2022  
Notifié ou publié le : 13 DEC. 2022